

O'AP

snetaa
FO

MENSUEL N° 559 | AVRIL 2017 | 1,30 €

FIN D'ANNÉE

SCOLAIRE :

LES INFORMATIONS ESSENTIELLES
POUR BIEN LA RÉUSSIR

Harcèlement au
travail : comment
le repérer ?

P. 04

Parole de
militant : qui
suis-je ?

P. 07

ASH : la réunion
annuelle du
SNETAA-FO

P. 16

Guyane :
l'oubliée de la
République

P. 19

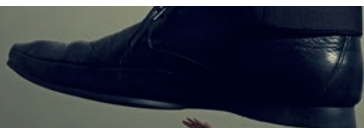
DOSSIER

SPÉCIAL

FIN D'ANNÉE SCOLAIRE

P. 08-12

04



PSYCHOLOGIE

Comment repérer le harcèlement au travail ?

08



DOSSIER SPÉCIAL

Fin d'année scolaire : comment la réussir ?

16



ASH

Réunion annuelle au siège du SNETAA-FO

19



GUYANE

L'oubliée de la République !

SOMMAIRE

- 04 PSYCHOLOGIE**
Comment repérer le harcèlement au travail ?
- 05 DÉMISSIONS**
Trop de missions, dé-missions !
- 06 CSA**
Le Conseil Syndical Élargi
- 07 PAROLE DE MILITANT**
Qui suis-je ?
- 08 DOSSIER SPÉCIAL**
Fin d'année socialire : comment la réussir ?
- 13 LA CHRONIQUE**
Vive la République, Vive le SNETAA-FO !

- 14 BRÈVES**
Le saviez-vous ?
- 16 ASH**
La réunion annuelle au siège du SNETAA-FO
- 17 RETRAITES**
Les retraités du SNETAA-FO s'organisent !
- 17 CARTE POSTALE**
Découpez-la, c'est pour vous !
- 19 GUYANE**
L'oubliée de la République !



L'ÉDITORIAL

L'année scolaire entre dans sa dernière phase et s'achèvera bientôt. Ainsi la période est alourdie par les conseils de classe, la participation aux examens, la préparation de l'année prochaine... C'est pour cela que le dossier de cet AP présente des informations pratiques sur les examens et l'organisation de la fin de l'année.

Par ailleurs, nous n'oublions pas l'actualité notamment le débat politique autour de l'élection présidentielle. Nous y sommes attentifs surtout lorsqu'il est question de l'enseignement professionnel et des personnels qui pourraient être régionalisés. Pour autant, le SNETAA-FO ne s'est pas associé au texte d'une intersyndicale sur ce sujet. Les enjeux sont certes là mais notre conception de l'indépendance syndicale nous pousse à ne pas participer à ce débat politique : nous ne sommes ni excuse, ni caution des politiques. Ainsi le SNETAA-FO ne soutient personne et n'appelle pas à voter pour un candidat. Pour autant, quel que soit le moment, les revendications demeurent.

Ainsi le SNETAA-FO poursuit inlassablement ses combats. Après avoir mis un frein à la remise en cause du diplôme intermédiaire, il vient d'obtenir le retrait de la fusion des Bac Pro vente/commerce. La mise en œuvre catastrophique du Bac Pro GA qui déstabilise toujours ce secteur n'a pas l'air d'avoir servi de leçon à certains IEN.

Quel que soit le moment, le gouvernement en place, l'intérêt des personnels et leurs revendications sont la seule essence de l'action syndicale en toute indépendance. Ainsi la détermination et l'action paient !

Si ces victoires ont été possibles, d'autres le seront aussi.

Ne lâchons pas, le SNETAA-FO n'oublie rien et maintient sa mobilisation et son action.



COMMENT REPÉRER LE HARCÈLEMENT AU TRAVAIL ?

Le harcèlement au travail se définit par une conduite abusive (des gestes, des paroles, des attitudes, des comportements...) qui porte atteinte, par sa répétition et sa systématisation, à la dignité ou à l'intégrité physique ou psychique d'une personne. Il est important de différencier le harcèlement moral du stress ou de l'agression ponctuelle.

Le harcèlement moral comporte des caractéristiques bien précises :

- ① les attaques visent, le plus souvent, une personne en particulier et toujours la même ;
- ② ces attaques se répètent ;
- ③ elles ne concernent généralement pas la qualité du travail de la personne harcelée, mais son intimité. C'est l'être qui est pris à partie, pas son savoir-faire ;
- ④ le propre du harcèlement moral, c'est qu'il y a un dominant et un dominé, et surtout aucune raison objective à ce soudain déferlement de mépris.

Le « harceleur » ne dit jamais à sa victime ce qu'il lui reproche, pour la bonne raison que ces reproches sont la plupart du temps indicibles. Le harcèlement naît le plus souvent de problèmes de jalousie, de rivalité ou de secrets cachés que certains ont le malheur d'approcher d'un peu trop près.

Malheureusement, tout le monde peut en être victime un jour, quelle que soit sa personnalité. Mais certains sont plus armés que d'autres pour se défendre, notamment les personnes qui ont une réelle confiance en elles et qui peuvent s'appuyer sur un environnement familial et amical solide et sécurisant.

Les personnes visées sont le plus souvent celles qui sont très investies dans leur travail et qui en ont conscience. Ou celles qui ont un profil différent des autres, de par leur trop grande aisance, leur forte personnalité voire leur couleur de peau ou leur sexualité.

Ces individus gênent certains.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les « harceleurs » ne visent pas forcément quelqu'un pour ses faiblesses mais plus pour sa non-conformité. Cette problématique rappelle un dicton japonais : « le clou qui dépasse rencontrera le marteau ».

Le « harceleur » va isoler sa victime pour ensuite l'agresser, sans raison aucune. Et c'est cette ab-

sence de raison qui fait rapidement perdre pied. La personne harcelée ne comprend pas ce qui lui arrive, tente de trouver un sens aux attaques mais n'obtient jamais de réponse. Elle finit par douter d'elle-même, ne sait plus ce qui est normal ou non dans le comportement des autres et du sien.

COMMENT SORTIR D'UN TEL ENGRENAGE ?

Il est important de réagir très vite car plus la situation de harcèlement perdure, plus les conséquences en seront traumatiques et profondes.

Il s'agit de repérer les comportements, les gestes ou les paroles qui agressent. Le plus souvent, la personne harcelée préfère les oublier, parce qu'elle ne les comprend pas ou parce qu'elle en a honte. C'est très important de verbaliser, raconter ces agressions afin de ne pas laisser l'isolement s'installer. Tout ce qui ne semble pas normal doit être dit.

Et si le sentiment de se sentir victime apparaît, il faut réagir. Il est souvent utile d'affronter la personne qui agresse en lui demandant des explications. Si elle admet que quelque chose ne va pas, cela devient un conflit entre deux personnes qui peut être réglé. Si elle nie, mais continue par la suite d'attaquer, c'est du harcèlement. Dans ce cas, il est très important de noter jour après jour les agressions dont vous êtes victime et d'en parler à votre représentant syndical qui saura vous guider par le droit.

Si vous êtes profondément déstabilisé, n'hésitez pas à contacter Murielle TURCHI, tous les mardis au SNETAA national : 01 53 58 00 30.

Nous réfléchissons ensemble afin de trouver des stratégies défensives vous permettant de sortir de cette situation de harcèlement et d'isolement.

DÉMISSIONS



TROP DE MISSIONS,
DÉ-MISSIONS !

Le thème longtemps tabou des démissions dans l'Éducation nationale élabousse le discours « optimiste » officiel sur la revalorisation de la profession enseignante. Du primaire au secondaire, aucun niveau n'est épargné. Des stagiaires certes mais aussi des enseignants titulaires plus confirmés choisissent de donner une nouvelle orientation à leur parcours professionnel, loin des bancs de l'école et du prétendument confortable statut de fonctionnaire. Bien sûr, ce n'est pas une décision facile à prendre et les démarches administratives sont parfois épineuses.

Il est en effet difficile de faire tomber cette image idyllique que tout va bien dans le meilleur des mondes et de faire admettre à l'institution qu'elle ne parvienne pas à retenir son personnel... Quand on devient professeur, ça devrait être « pour la vie ». Malheureusement, le métier est devenu difficile (devant élèves avec une hiérarchie souvent hors-sol) et terriblement mal payé (la France étant l'avant-dernière en salaire moyen de tous les pays de l'OCDE).

Le SNETAA-FO rappelle son attachement aux mesures d'accompagnement des nouveaux professeurs lors de leur première affectation. Le SNETAA-FO dénonce aussi le fait que la possibilité d'une seconde carrière, annoncée pour les enseignants, n'ait pas été mise en place ; il n'y

a aucune possibilité de trouver un autre métier dans la fonction publique, sauf cas individuels spécifiques.

Une enquête menée en 2013 par la Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (DARES) sur l'exposition des enseignants aux risques psychosociaux a été poursuivie par des membres du bureau des statistiques sur les personnels de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP). Dans leur bilan publié dans la revue Éducation et Formations de décembre 2016, on peut compter parmi les raisons invoquées à l'origine de ces démissions le « manque de soutien de la hiérarchie » et des moyens nécessaires, l'impression d'un « exercice solitaire du métier », une ambiance et un lien relationnel entre collègues qui se dégradent, des exigences administratives et le poids des réformes toujours plus important, sans oublier la gestion des élèves en classe et le rapport peu coopératif d'un certain nombre de familles... et tout cela pour une maigre rémunération... soit un métier qui devient dans l'ensemble plus difficile, plus usant.

Cependant, le ministère refuse d'en reconnaître les conclusions et préfère rectifier le jugement alarmiste en justifiant de la normalité de cette hausse des démissions par la hausse des recrutements ! Au royaume des aveugles, les borgnes sont bien rois...

LE CONSEIL SYNDICAL ÉLARGI

Le Conseil Syndical Académique élargi dont vous avez déjà entendu parler sans jamais avoir osé en savoir plus à son sujet, est une réunion qui a lieu au moins trois fois dans l'année scolaire. Il se déroule sous la présidence du responsable académique du SNETAA-FO (le S3) avec la présence du Secrétaire Général ou d'un Secrétaire National ainsi que tous les adhérents et responsables de l'académie (Secrétaires départementaux, les représentants d'établissements, les commissaires paritaires...) et collègues voulant y participer.

La journée qui lui est consacrée va représenter une opportunité de riches échanges entre représentant national, représentants locaux, adhérents et sympathisants du SNETAA-FO. Sont notamment évoqués : les dernières informations en provenance directe du ministère, les problèmes des PLP, des contractuels et de tous les personnels dans les établissements, la régionalisation, l'apprentissage, les diplômes nationaux,



le PPCR, la vie du syndicat en général, les mutations, les promotions, les problèmes rencontrés avec la hiérarchie...

Des questions seront posées, résolues voire débattues, des problèmes très concrets sont exposés, cela conduisant à de nouveaux débats, de nouveaux combats, à l'expression de nouvelles attentes auprès de l'administration, et à la proposition pourquoi pas de nouveaux mandats à défendre, à porter.

**Le SNETAA-FO, c'est tous
ses adhérents, c'est vous,
c'est nous tous !**

Si vous apprenez par le site acadé-

mique du SNETAA-FO ou par le biais de mails de vos représentants syndicaux (S1-S2- S3) que se tient un CSA dans votre académie : **n'hésitez surtout pas à les contacter !**

Il est toujours possible de vous accueillir et une convocation vous sera envoyée qui vous libérera de vos obligations de service dans le cadre légal de l'information syndicale à laquelle tout fonctionnaire peut prétendre. **Usez donc ce droit !**

Le SNETAA-FO s'enrichit des témoignages, remarques et conseils de ses adhérents ; le CSA élargi est le moment privilégié pour les prendre en compte : contribuez donc à son développement !

**L'UNION FAIT LA FORCE !
DONNEZ CETTE FORCE
AU SNETAA-FO !**

Le SNETAA-FO, le syndicat majoritaire des personnels de la Voie Professionnelle ! Alors surtout n'hésitez pas : renseignez vous auprès de vos responsables syndicaux sur la tenue de votre CSA élargi et participez-y !

Quelques dates de CSA élargi :

13 avril : Bordeaux et Limoges

21 avril : Créteil

2 mai : Paris

4 mai : Amiens et Orléans-Tours

9 mai : Montpellier et Nancy-Metz





QUI SUIS-JE ?

Je suis professeur en Lycée professionnel depuis 18 ans. J'enseigne la construction mécanique et j'ai travaillé dans plusieurs académies comme Créteil, Grenoble, Strasbourg et aujourd'hui dans l'académie de Lyon. Je suis toujours aussi passionné par mon travail malgré les difficultés qui ne cessent de croître ces dernières années.

J'ai passé plusieurs années de ma carrière sans être syndiqué, pensant pouvoir faire face seul à mes petits problèmes quotidiens. Ça a suffi un temps. Et puis, lorsque certains sont devenus trop importants pour moi (mixage des classes, annulation de mutation sans raison, relation compliquée avec la hiérarchie, emploi du temps), je me suis adressé au syndicat qui défendait et représentait le mieux la Voie Professionnelle Initiale, Publique, Laïque et ses personnels. J'ai donc choisi le SNETAA-FO car il était, et est toujours, le syndicat n°1 chez les PLP partout sur le territoire.

J'y ai trouvé une écoute, un accompagnement et de très bons conseils. C'était Alain Deneuve qui était responsable académique du SNETAA-FO Lyon à l'époque. Son aide a été précieuse et j'ai senti beaucoup de soutien de sa part. Son rôle a été primordial et il a beaucoup contribué à être celui que je suis aujourd'hui.

Je me suis alors syndiqué et ai demandé à rejoindre l'équipe aca-

démique afin d'aider à mon tour d'autres collègues en difficulté et faire œuvre de solidarité. J'ai pris, petit à petit, des responsabilités comme correspondant SNETAA-FO d'établissement (S1), puis ensuite au niveau départemental (S2).

À partir de là, tout s'est enchaîné. J'ai participé au congrès national de Bussang (mai 2010). J'y ai découvert une organisation nationale, des collègues délégués de toutes les académies métropolitaines et du Hors de France, tous unis pour la défense de l'Enseignement Professionnel, des PLP et de tous les personnels. Ça a été un déclic fort pour moi. Je me suis de plus en plus impliqué dans la vie du syndicat à partir de ce congrès. J'ai été conseiller technique national en charge de la relation avec les adhérents pendant une année (2012-2013). Chaque appel comprenait son lot de questions. J'étais à l'écoute de tous nos adhérents et essayais de répondre au mieux à toutes leurs questions et le cas échéant, je les dirigeais vers d'autres personnes plus spécialisées. Quelle formation extraordinaire !

En 2014, j'ai été élu secrétaire académique de Lyon. Aujourd'hui, je suis toujours S3 de Lyon, élu en CAPA et élu en CTA. J'exerce toujours en LP, je garde le contact avec le terrain et je consacre ma décharge hebdomadaire syndicale à représenter, défendre nos collègues : lors des différentes réunions rectorales,

des commissions, au Crefop, dans les établissements (HMIS, face à la hiérarchie), en revendiquant lors des manifestations...

L'activité syndicale est très prenante, parfois gratifiante. Partager la souffrance des collègues n'est pas chose facile. Cela semble naturel mais lorsque l'on m'appelle, c'est presque toujours pour un problème. J'essaie d'y faire face, de conseiller et d'accompagner au mieux toutes ces personnes, tous ces adhérents comme on a pu le faire pour moi dans le passé.

J'ai développé des qualités qui n'étaient pas les miennes avant comme la patience et l'écoute, l'expression et la rédaction, outils indispensables pour une bonne communication. Suivant les situations, je saisis le rectorat et demande audience, j'alerte les services de certaines pratiques de chefs d'établissement, j'accompagne les collègues lors des convocations, je les défends et porte leurs revendications lors des commissions, je leur apporte toute l'aide possible car chaque collègue doit être défendu, aidé, soutenu.

C'est mon rôle, c'est le rôle de notre syndicat, celui du SNETAA-FO.

N'hésitez pas à me contacter au 01 53 58 00 30 ou par mail à : snetaa.lyon@gmail.com

David KILIC

FIN D'ANNÉE SCOLAIRE : COMMENT LA RÉUSSIR ?

DOSSIER SPÉCIAL

Conseils de classe, préparation de la rentrée scolaire, examens... tout va s'enchaîner à un rythme soutenu dans les derniers mois qui viennent ! Les sollicitations auxquelles les enseignants vont devoir répondre seront nombreuses. Seront-elles pour autant justifiées ?

Y aura-t-il des contreparties à ces missions ? Quelles sont donc ces missions ?

Ce dossier vous apporte des réponses ou complète utilement votre information sur tous ces points.

QUI EST CONCERNÉ ?

La circulaire n° 2012-059 du 03 avril 2012 le rappelle expressément (bien que certaines dispositions sur le sujet proviennent d'une réglementation de 1933 !) : tout le monde ! Donc, tant en ce qui concerne la participation aux jurys de correction, d'oraux ou d'épreuves pratiques jusqu'aux jurys de délibération, en passant par la surveillance des exa-

mens, la saisie des notes ou le secrétariat d'examen, les obligations de service statutaires des enseignants comprennent ces tâches.

Cependant, des exceptions sont prévues pour les collègues en arrêt de travail (pour quelque raison que ce soit) ou à la demande de l'enseignant pourvu qu'il en fasse la demande au Rectorat sous couvert de son chef d'établissement.

LA PARTICIPATION DES ENSEIGNANTS

DANS L'ORGANISATION DES EXAMENS

Les collègues qui participent aux examens reçoivent une convocation. La circulaire de 2012 précise que pour les jurys d'examen (épreuves orales ou pratiques, correction), les convocations doivent être « envoyées dans un délai suffisant par rapport à la date de la première épreuve concernée ou des premières corrections ». Le choix des collègues se fait en général par l'inspecteur de la spécialité.

Les enseignants chargés de la surveillance de salles ou du secrétariat d'examen sont convoqués par les chefs d'établissement ; la circulaire de 2012 est moins précise sur les délais à observer ou le nombre de

missions à assurer lors d'une même session d'examens. Le SNETAA-FO vous invite à nous signaler les excès de zèle de certains chefs d'établissement qui chercheraient à mobiliser plus que de raison certains collègues plutôt que d'autres !

Lorsque les collègues sont appelés à être dans un jury ou à surveiller à l'extérieur de l'établissement, la convocation qu'ils doivent recevoir pour cela vaut ordre de mission. Ils sont donc indemnisés pour leur déplacement (selon la réglementation classique sur l'éloignement par rapport à la résidence administrative ou familiale) et couverts en cas d'accident de service.

QUI FAIT QUOI ?

Que l'on soit convoqué pour de la surveillance de salle, pour le secrétariat d'examen ou en tant qu'examineur, les activités sont variées. Elles ne doivent cependant pas être un joyeux fourre-tout dont la direction pourrait s'exclure et ainsi se soustraire à ses propres responsabilités.

Ainsi, le secrétariat d'examen, avant l'examen, doit prévoir :

- l'approvisionnement des salles en papeterie ;
- le retour des copies à la fin de chaque épreuve ;

- l'anonymat des copies.
- Puis, le secrétariat d'examen doit :
- faire vérifier la présence des surveillants de salle ;
 - faire distribuer les sujets (avec l'équipe de direction) ;
 - s'assurer de la réception des copies et de leur contrôle puis les anonymiser ;
 - faire préparer les paquets de copies pour les correcteurs selon les consignes ;
 - signer les PV (avec l'équipe de direction) ;
 - organiser l'affichage et ré-

DOSSIER SPÉCIAL

ceptionner les candidats (pour les oraux) ;

- saisir les notes (pour les oraux).

En surveillance de salle, les enseignants doivent vérifier les convocations et les identités (avec le récépissé de la déclaration de perte ou de vol le cas échéant) ; ils signent le procès-verbal qui signale si besoin les événements particuliers (voir ci-après). Pendant les oraux ou les épreuves pratiques, les examinateurs doivent vérifier l'identité des candidats et les faire émarger. Ils complètent les fiches de notation et enfin saisissent les notes (avec le secrétariat d'examen).

LA PRISE EN CHARGE DES CANDIDATS

EN SITUATION DE HANDICAP

C'est la circulaire n° 2011-220 qui expose l'organisation des examens pour les candidats présentant un handicap. Il est du ressort du service organisateur (vie scolaire notamment) d'assurer l'accueil et l'installation dans la salle d'examen des candidats handicapés ou des candidats bénéficiaires soit d'un tiers temps (temps de l'épreuve majoré au maximum d'un tiers du temps prévu), soit d'une assistance matérielle ou humaine.

Il est à noter que les enseignants peuvent être désignés comme « secrétaire » ou comme « assistant ».

Leur rôle consiste alors à lire l'énoncé ou à transcrire sous la dictée le travail du candidat. C'est au chef d'établissement d'en faire la proposition au Recteur, selon les « qualités apparentes » de l'enseignant. Le SNETAA-FO veillera à ce que les chefs d'établissement n'interprètent pas trop largement cette disposition pour le moins vague ! Par ailleurs, le SNETAA-FO demande que l'administration prévienne des dispositifs permettant aux collègues chargés d'un CCF d'enchaîner un cours à sa suite sans difficultés quand il y a des candidats en tiers-temps !

COMMENT AGIR EN CAS D'ÉVÉNEMENTS

INHABITUELS PENDANT L'ÉPREUVE ?

Des événements divers peuvent survenir pendant les épreuves. C'est la circulaire n° 2011-072 du 03 mai 2011 qui prévoit les moyens d'y faire face. Ils concernent d'abord les retardataires. La circulaire dit que « l'accès à la salle d'examen [...] est interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture de(s) enveloppe(s) contenant le(s) sujet(s) » et que c'est au seul chef de centre d'autoriser l'entrée aux retardataires (dans la limite d'une heure après le début de l'épreuve). Le retard doit être consigné dans le procès-verbal.

Les sorties provisoires de la salle d'examen ne sont pas possibles sauf nécessité absolue. Dans ce cas, les surveillants relèvent copies et brouillons du candidat, accompagnent le candidat puis lui restituent ses feuilles. Mention en est faite sur le procès-verbal.

Que ce soit pour raison de retard ou de sortie provisoire de la salle, le candidat ne bénéficie pas de temps supplémentaire.

En cas de fraude ou même de tentative de fraude, les surveillants interviennent pour y mettre fin notamment par la confiscation des éventuels matériels ou pièces ayant servi aux faits. Mais le candidat fautif continue à composer. Il n'est exclu de la salle d'examen que si le chef de centre le décide. Le procès-verbal rapporte les faits et est contresigné par le fraudeur (le refus de signature est simplement mentionné dans le procès-verbal).

Enfin, le chef de centre est fondé à exclure des candidats qui ne seraient pas en mesure de pouvoir justifier de leur identité en raison du port de « tenues manifestant une appartenance religieuse ».

Et puis, nous ne reviendrons pas sur la nécessité d'empêcher l'échange des calculatrices, l'usage des téléphones portables ou de tout autre dispositif de communication, l'accès aux sacs ou cartables en enjoignant les candidats de placer tous leurs effets personnels non autorisés à un endroit éloigné pendant qu'ils composent !

À pour ainsi dire, rien ! Depuis la suppression des indemnités liées au CCF, les compléments de rémunération pour service pendant les examens sont réduits à la portion congrue. Les autres syndicats vous répondront que ces activités « font partie intégrantes de nos missions » ! Eh bien, au SNETAA-FO, nous ne nous en contentons pas et nous demandons de justes rémunérations en échange !

Le SNETAA-FO exige le retour de l'indemnité de CCF si cette modalité de certification, nocive pour nos diplômés nationaux, est maintenue ! Pour l'heure, un premier arrêté, en

date du 13 avril 2012, fixe « la rémunération des intervenants participant à des activités liées au fonctionnement de jurys d'examens », selon le tableau suivant :

ACTIVITÉ	pour le CAP ou BEP	pour le BAC
correction de copies	0,75* € la copie	5,00* € la copie
épreuve orale ou pratique	4,11 € par heure	9,60 € par heure
épreuve facultative	75 % du taux horaire ci-dessus	75 % du taux horaire ci-dessus

* à partager entre tous les correcteurs (en général, le président de jury divise le nombre total de copies à corriger pour une épreuve par le nombre de correcteurs, ce qui donne le nombre de copies à rémunérer par correcteur)

Il existe un second arrêté, daté du 27 juillet 2012, venant en application du décret n° 2012-923 du 27 juillet 2012 qui prévoit le versement d'une rémunération « aux personnels des centres d'examen, et notamment au chef d'établissement, pour les tâches et responsabilités effectivement assumées par ces personnels pour l'organisation des examens ». Ce sont alors les taux suivants qui s'appliquent :

TOTAL DE CANDIDATS DANS LE CENTRE D'EXAMENS	MONTANT PAR JOUR
de 1 à 600	173 €
plus de 600	230 €

Puisque cette indemnité concerne l'organisation, elle doit toucher les enseignants affectés au secrétariat d'examen. Son montant total est réparti par le Recteur, après avis du chef d'établissement. Le SNETAA-FO vous invite à réclamer la part qui vous revient !

QUEL EST LE CALENDRIER DE LA SESSION D'EXAMENS 2017 ?

BAC PRO	DESTINATIONS						CAP	DESTINATIONS				
ÉPREUVES GÉNÉRALES	Métropole Mayotte	La Réunion	Guadeloupe Martinique	Guyane	St-Pierre et Miquelon	Polynésie Française	ÉPREUVES GÉNÉRALES	Métropole La Réunion Mayotte	Guadeloupe Martinique Guyane	St-Pierre et Miquelon	Polynésie Française	
Français U51	jeu 15 juin 9h30-12h	jeu 15 juin 10h30-13h	mer 14 juin 14h-16h30	mer 14 juin 15h-17h30	mer 14 juin 16h-18h30	mer 14 juin 8h-10h30	Français	jeu 8 juin 10h-12h	jeu 8 juin 14h-16h	jeu 8 juin 15h-17h	jeu 8 juin 8h-10h	
Histoire/Géographie - Éducation civique - U52	jeu 15 juin 14h-16h	jeu 15 juin 15h-17h	jeu 15 juin 14h30-16h30	jeu 15 juin 15h30-17h30	jeu 15 juin 16h30-18h30	jeu 15 juin 9h30-11h30	Prévention, santé et environnement	jeu 8 juin 14h-15h	jeu 8 juin 8h-9h	jeu 8 juin 9h-10h	jeu 8 juin 13h-14h	
Économie droit et gestion	ven 16 juin 14h-16h30 14h-16h	ven 16 juin 15h-17h30 15h-17h	ven 16 juin 15h17h30 15h-17h	ven 16 juin 16-18h30 16h-18h	ven 16 juin 17h-19h30 17h-19h	ven 16 juin 10h-12h30 10h-12h	Mathématiques et Sciences	jeu 8 juin 9h-11h	jeu 8 juin 10h-12h	jeu 8 juin 12h-14h	jeu 8 juin 13h-15h	
Prévention, santé et environnement	ven 16 juin 9h30-11h30	ven 16 juin 10h30-12h30	ven 16 juin 12h30-14h30	ven 16 juin 13h30-15h30	ven 16 juin 14h30-16h30	ven 16 juin 7h30-9h30	Arts appliqués et Cultures artistiques (facultatif)	ven 9 juin 14h-15h30	ven 9 juin 8h-9h30	ven 9 juin 9h-10h30	ven 9 juin 8h-9h30	
Arts appliqués et Cultures artistiques - U6	lun 19 juin 10h-11h30	lun 19 juin 11h-12h30	jeu 15 juin 12h30-14h	jeu 15 juin 13h30-15h	jeu 15 juin 14h30-16h	jeu 15 juin 7h30-9h	À L'INITIATIVE DES ACADÉMIES Histoire/Géographie (épreuve orale) - E.P.S - Langue vivante obligatoire (épreuve orale) - Langue vivante facultative					
Mathématiques, Sciences physiques et chimiques	épreuves pratiques et écrites sur support informatique du lundi 29 mai au vendredi 9 juin, à partir de 8 heures.											

Pour le DNB : pour toutes les académies (sauf les COM où les vice-recteurs arrêteront les dates et horaires), les épreuves écrites communes ou spécifiques auront lieu les jeudi 29 et vendredi 30 juin 2017. L'épreuve de contrôle du Bac Pro est prévue jusqu'au samedi 8 juillet inclus ; la date est fixée académie par académie. La date de fin des examens pour cette session 2017 est fixée au mercredi 12 juillet au soir.



Des décrets et arrêtés récemment adoptés en CSE vont permettre aux candidats de CAP, BEP et Bac Pro qui, ayant conservé les notes supérieures à 10 obtenues dans les épreuves qu'ils ont passées, vont pouvoir changer de spécialité en conservant le bénéfice de ces notes. Le SNETAA-FO s'y est opposé, considérant que l'on se dirige vers des diplômes à la carte ! Il s'agit d'une véritable atteinte à l'unité des diplômes et à leur valeur au regard des conventions collectives !

COMMENT VA S'ORGANISER

LA PROCHAINE ANNÉE SCOLAIRE ?

Les conseils d'enseignement réuniront à la fin du 3^{ème} trimestre les collègues d'une même discipline pour que puisse s'effectuer la répartition des classes. Ces réunions peuvent être présidées par un représentant de l'administration ou par le DDFPT.

Participer à ces réunions est une nécessité, surtout pour tenter de rester maître de son emploi du temps à la rentrée ! Car il est évident que la décision d'attribuer telle classe à tel collègue reviendra au seul chef d'établissement.



QUEL EST L'INTÉRÊT DE

LA CIRCULAIRE DE RENTRÉE ?

La circulaire de rentrée définit les orientations à suivre par les recteurs, et donc par les chefs d'établissement, en matière de politique éducative à appliquer dans les établissements. Pour la rentrée 2017, la circulaire n° 2017-045 du 09 mars 2017 rappelle l'application du plan des « 500 nouvelles formations professionnelles », la mise en place

d'une expérimentation « ProFan » sur les « modes d'enseignement et d'apprentissage adaptés à la transformation digitale du travail et de son environnement social » et la poursuite du triste PPCR.

Cette circulaire renforce aussi certains principes centraux développés puis suivis depuis le début de la mandature, comme le Campus

des métiers ou le socle commun de connaissances et de compétences professionnelles.

En aucun cas, pour la seconde professionnelle, il n'est question de favoriser des expérimentations tendant à les rendre « indéterminées » ou « à champs professionnels », le SNETAA-FO tient à le rappeler !

Dans quelques jours maintenant, les français éliront leur prochain président de la République pour les cinq prochaines années.

Tout le monde reconnaît que cette élection, tant prisée sous la Vème République, n'a été comparable à aucune autre. Rythmée de surprises aux primaires, cette période électorale ne fait qu'incarner les bouleversements du monde de ces dernières années.

On nous prédit la montée des populismes, des conservatismes et des radicalismes comme l'expression du désarroi des peuples face à l'achèvement d'un cycle de prospérité (nous serions en train de vivre la réelle fin des « Trente Glorieuses »). Pourtant les crises économiques alternent depuis le premier choc pétrolier et nous sommes nombreux à n'avoir connu que cela depuis presque 50 ans...

Nous serions en pleine transition d'un monde globalisé où la révolution numérique n'en serait qu'à ces débuts. Les peuples seraient perdus car nous aurions perdu tous nos repères. Pour comprendre le présent, chacun y va de son analyse, de sa petite phrase ; certaines formules font mouche : le principe est ancien. L'ère de l'hyper communication s'inscrit dans un diktat de l'instant, dans une immédiateté qui empêche toute compréhension, toute analyse, toute possibilité pour raisonner en somme. Internet et les chaînes d'information en continue accélèrent ce sentiment et poussent les opinions à exiger des solutions simples, des réponses faciles quand les problématiques sont complexes.

Le monde est devenu complexe. Tout interagit. Tout est lié. Aucune explication simple, aucune solution simple ne peut résoudre un monde complexe. Ou alors naissent les manipulations des esprits : « 5 millions d'étrangers ? 5 millions de chômeurs ? on renvoie les étrangers et on trouve 5 millions d'emplois ! ». Faire croire à des simplismes aussi niais, c'est donner force à des populismes dangereux utilisés par des politiques cyniques qui n'y croient même pas eux-mêmes !

L'inflation des scandales exécrables chez les politiques nous détourne de l'essentiel. Certains préfèrent prôner des recettes anciennes s'appuyant sur une histoire idéalisée, fantasmée : « c'était mieux avant ! ». Ce sont les conservatismes qui nient le réel et louent un passé qui n'a souvent jamais eu lieu.

On peut y voir l'échec des politiques ; c'est d'abord l'échec de trouver un élan mobilisateur pour le bien de la cité, « le bien de tous ». C'est accélérer l'individualisme, fragiliser le « vivre-ensemble », prôner la libéralisme contre toutes les formes de solidarités inhérentes à toute société.

La période des élections politiques est importante car elle déterminera les orientations politiques pour notre pays.

Le SNETAA-FO, comme sa confédération FO, ne donnera jamais de consignes de vote car il en va de son indépendance. Chaque citoyen est libre en conscience et notre syndicat s'occupe de défendre les intérêts matériels et moraux de ses adhérents salariés : Professeurs de Lycées Professionnels, Conseillers Principaux d'Éducation, Professeurs Contractuels.

Beaucoup d'organisations syndicales confondent les deux. Ainsi nous avons vu des déclarations de telles organisations syndicales se féliciter des réformes dans l'Éducation Nationale quand bien même leurs adhérents ne les comprenaient pas (ces syndicats soutiennent une réforme contre leurs adhérents : comment cela est-il possible ?).

Telles autres votent le PPCR (réforme sur l'évaluation et la rémunération des enseignants) quand leurs adhérents sont révoltés de voir fondre leur pouvoir d'achat, leur salaire bloqué pendant presque 10 ans. Comment peut-on voter une telle réforme contre l'intérêt de ses adhérents ?

Cela ne peut qu'être possible que quand le syndicat est une courroie de transmission d'un parti politique. Bien sûr ils doivent sauver la face et donc mentir, faire croire que... tout en faisant l'inverse.

C'est terrible !

Les peuples ne font plus confiance aux partis politiques en place depuis de nombreuses années car ils n'ont pas réussi à entendre les attentes des gens ; qui dénoncent « le système médiatico-politique ». « Le rejet des institutions au sens large, nous en sommes aussi parfois la cible, certains nous classent dans les institutions » *disait Jean-Claude MAILLY dernièrement. L'in-indépendance de nombreux syndicats participent à la déliquescence de nos démocraties.

Chacun doit reprendre sa liberté pour exiger des réponses et de la clarté. Les enjeux pour les années à venir sont considérables surtout sur le secteur sur lequel nous exerçons notre métier.

Sans action de notre part, sans combat, nous n'obtiendrons aucune avancée.

Gagner, améliorer nos conditions de travail, améliorer notre pouvoir d'achat, c'est possible. Nous l'avons vu avec nos deux dernières victoires sur le diplôme intermédiaire et contre la fusion des Bac commerce et vente. Alors, avec indépendance, menons le combat pour un Enseignement Professionnel Initial Public et Laïque et défendons les intérêts matériels et moraux de nos adhérents et de personne d'autre ! C'est parce que nous serons nombreux, réunis, clairs dans nos revendications que nous pourrions convaincre ou faire plier les politiques.



PASCAL VIVIER

Militant SNETAA depuis 1991
et actuellement
Secrétaire Général Adjoint



BREVES



ÉCONOMIE

L'économiste Thomas PIKETTY constate que ces dernières années les traitements des fonctionnaires et leurs pensions sont quasi bloqués depuis 10 ans, que la croissance stagnait entre 1 % et 2 %, que les hauts patrimoines ont progressé de 7 % à 8 %, et que Liliane BETTENCOURT, femme la plus riche de France, a doublé sa fortune en cinq ans ! Hô crise, austérité...

Pas besoin d'être économiste pour s'en rendre compte ! Le SNETAA se bat chaque jour pour soutenir le pouvoir d'achat des profs. Qui a voté la suppression des 500€ des heures sup ?

Le SNETAA avec sa Fédération FO a voté contre car nous ne pouvons pas être d'accord avec une baisse de rémunération des personnels. Quelles organisations syndicales a soutenu cette suppression ? DEMANDEZ quels syndicats ont voté contre le pouvoir d'achat des collègues ? Sans ces syndicats, le gouvernement n'aurait pas pu une nouvelle fois passer le rabot ! Exigez des explications à ces syndicats !

ACCÉSSIBILITÉ DES LOCAUX : CESSONS DE FAIRE DU SUR PLACE

Si ce n'est par paresse, volonté de nuire, mauvais esprit mal placé on sait maintenant depuis deux décennies que les travaux d'accessibilité dans les locaux publics doivent être réalisés. Et hélas nous pouvons encore constater de nombreux manquements les plus divers selon les lieux :

- Ici toujours quatre marches pour rentrer dans les locaux et pas de rampe d'accès.
- Ici pas de plan incliné pour accéder,
- Ici le bouton d'appel est trop élevé si l'on est en fauteuil roulant,
- Ici la porte est trop étroite si l'on est en fauteuil,
- Ici les toilettes ne sont pas adaptées si l'on est en fauteuil,
- Ici pas d'alerte lumineuse pour les mal entendant,
- Ici un trottoir inadapté au fauteuil roulant,
- Ici comment accéder à l'étage sans ascenseur ?
- Ici pas encore de parking prioritaire handicapé(e).

Et la liste peut être encore très longue pour les réalisations à effectuer.

Alors, le SNETAA, de nouveau, demande que dans chaque établissement la CHSCT réfléchisse, si ce n'est pas fait, aux moyens à mettre en œuvre pour que la conformité des locaux aux normes handicap soit réelle ! Sinon on aurait envie de dire : « Si vous ne voulez pas le faire, prenez mon handicap » !

LES FRANÇAIS AIMENT

TOUJOURS LIRE !

Selon une enquête du Centre national du livre, 91 % des Français ont lu un livre sur les douze derniers mois. D'abord des romans, pour 69 % d'entre eux, et surtout des policiers. Viennent ensuite les livres pratiques pour 59 % et les BD ou mangas à 48 %. Les écrans n'ont donc pas détrôné le plaisir de lire. Même si les hommes et les jeunes sont plutôt intéressés par la télévision et Internet. Sans surprise, les lecteurs sont plutôt des lectrices, de plus de 50 ans et toujours issus des catégories socio-



professionnelles supérieures. Pourquoi lit-on ? Pour approfondir ses connaissances (27 %), se faire plaisir (22 %), s'évader (17 %), se détendre (14 %).

D'une manière générale, les Français affectionnent et valorisent la lecture et 63 % aimeraient lire plus, s'ils disposaient de plus de temps. Vont-ils pour autant s'engager dans la lecture des programmes présidentiels ? C'est une autre histoire !!!

CODE DU TRAVAIL

Inclure l'enseignement du code du travail dans le cursus de la préparation d'un diplôme professionnel.

Quand on étudie pour devenir diplômé d'un CAP ou BEP ou Bac Pro ou BTS on apprend les bases théoriques et pratiques. L'un ne va pas sans l'autre.

Quand on veut conduire, on apprend d'abord le « Code de la route », puis on prépare et passe l'épreuve pratique de conduite. L'un ne va pas sans l'autre.

Comment se fait-il qu'ait disparu du contenu de l'enseignement professionnel l'enseignement du « Code du travail » ?

Connaître ses droits et devoirs au travail, même de façon succincte, ce n'est pas trop demander. Ce doit être une obligation préalable à l'entrée en entreprise : c'est une demande répétée du SNETAA-FO. Nous savons que les horaires hebdomadaires d'enseignement au élèves de CAP – BEP – Bac Pro – BTS sont déjà lourds mais cela ne justifie pas que cet enseignement - qui doit être obligatoire- ait été effacé au fil du temps !

CALENDRIER DES VACANCES

Programmée à la session du Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE), le 23 mars dernier, la question du calendrier des vacances sera finalement laissée en « cadeau » au prochain cabinet ministériel.

Une commission avait été spécialement créée par le CSE à la suite de son rejet du projet présenté par le ministère de l'Éducation nationale, à la séance du 10 avril 2015.

Les réflexions portaient notamment sur une nouvelle organisation des vacances en deux zones, une nouvelle répartition des périodes de cours de sept semaines (-/+ 1 semaine) et surtout éviter les coupures-reprises en mi-semaine qui avaient donné lieu à de multiples réactions aux vacances de Toussaint 2016.

Un débat en standby... à suivre...

LAÏCITÉ EN ÎLE DE FRANCE

L'Observatoire de la laïcité a épinglé la « Charte régionale sur les valeurs de la République et de la laïcité », votée par la majorité au Conseil Régional d'Île-de-France le 27 mars 2017.

Il est reproché au texte son caractère trop restrictif.

L'Observatoire rappelle ainsi l'importance d'associer aux champs des « interdits » celui des libertés offertes par le principe républicain de laïcité, « si l'encadrement des libertés est possible et nécessaire, la liberté doit demeurer le principe. »

Les seules références aux limites vont à l'encontre d'une bonne compréhension du « sens et [de] la valeur des principes fondamentaux de la République ».

Il rétablit de ce fait les distinctions de rigueur entre le devoir de neutralité des agents du service public et les devoirs des usagers liés aux libertés fondamentales de tout un chacun « dans l'espace public au sens de l'espace commun à tous ».

« Dans l'Etat de droit français, caractérisé par un principe de liberté, on n'interdit pas tout ce que l'on désapprouve. »

DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Conservation des notes d'examens et lutte contre le décrochage scolaire

Une nouveauté a été apportée sur le principe de conservation des notes d'examens (Bac pro, BEP, CAP). Annoncé dans la circulaire de rentrée n°2017-045, parue au BOEN n°10 du 9 mars 2017, le report des notes des disciplines d'enseignement général pour la voie professionnelle devient possible en cas de changement de spécialité et pour une durée qui passe à 5 ans.

L'objectif de cette évolution reste de donner la possibilité aux candidats de se réinscrire l'année suivante, même en cas de changement d'orientation dans une autre spécialité, et ainsi contribuer à limiter le décrochage scolaire.

Le SNETAA-FO reste un défenseur du diplôme national et refuse des « bouts », « des morceaux » de compétences.

UBÉRISATION DES DEVOIRS

Un site internet propose de réaliser à la place des élèves leurs devoirs ceci contre rémunération sonnante et trébuchante. Vous commandez votre devoir en ligne, donnez la matière et le sujet, définissez le niveau souhaité (de la 6^{ème} au Master), la date de livraison et il sera réalisé par un professeur ou un étudiant. Cette pratique nous arrive tout droit des pays anglo-saxons et l'estimation de « consommateurs potentiels » est de 5 millions d'élèves en France. Ce système conforte les discriminations économiques au sein de l'École de la République.

Pour le SNETAA-FO, ce système ne devrait pas exister, il est totalement contraire au système que nous défendons : égalitaire, gratuit, public et laïque.



LE DOSSIER APPRENTISSAGE

Pour découvrir (ou redécouvrir) le dossier spécial dédié à l'apprentissage : usages, interrogations, conséquences.

Si vous souhaitez connaître la position du SNETAA-FO sur l'apprentissage, n'hésitez pas à vous référer à notre dernier AP n° 558, mars 2017.



RÉUNION ASH



RÉUNION ANNUELLE ASH

Le groupe de travail « adaptation scolaire des élèves en situation de handicap (ASH) » réuni au siège national du SNETAA-FO regroupait des participants exerçant dans les différentes structures et dispositif ASH sur toute la France.

Ils manifestent leur mécontentement aux effets des nouvelles politiques appliquées dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), les unités locales d'inclusion scolaire (ULIS) depuis la sortie des circulaires de 2015 et 2016.

Ils réagissent sur la nouvelle circulaire des établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) prévue au prochain groupe de travail ministériel qui rend ces structures plus inclusives. Cette étape pourrait bien clore, pour le ministère, ce dossier sur l'adaptation scolaire et le suivi du handicap ouvert depuis deux ans.

Ils dénoncent l'injustice faite aux professeurs de Lycée Professionnel avec la disparition de la certification « 2CA-SH » au profit d'une nouvelle certification difficilement accessible « le CAPPEI » et le mépris des compétences acquises de leur formation et de leur expérience professionnelle.

Ils déplorent les conséquences de l'ensemble de ces nouvelles dispositions qui vont engendrer une perte de rémunération de 46 € par mois pour des PLP titulaires possédant une certification, et pouvant atteindre 115 € par mois pour les personnels en contrat à durée déterminée (CDD).

Sous le principe d'une école inclusive, les difficultés augmentent. Le problème ne vient pas des jeunes mais des conditions d'accueil, des pressions hiérarchiques et du manque de considération de l'institution :

- 1 par le décalage entre l'administration qui gère des classes et affecte les élèves et la réalité dans les classes où les enseignants doivent faire face à une diversité ou une incompatibilité des troubles, quelle que soit leur expression dans la classe ;
- 2 par la surcharge des effectifs au-delà de la réglementation ;
- 3 par le manque de reconnaissance des compétences des enseignants et de l'investissement dans les tâches ;
- 4 par des incompatibilités entre les injonctions, les consignes de travail, les règles éthiques et les exigences du métier.

Le SNETAA-FO dit **STOP** ! Le dossier n'est pas clos, les collègues n'en peuvent plus.

« En permanence sur la brèche, moi, physiquement, je suis épuisé »

LES RETRAITÉS DU SNETAA-FO

S'ORGANISENT !

La société n'est pas aussi respectueuse des retraités qu'on veut bien le croire. Les engagements des candidats aux élections politiques envers eux sont souvent oubliés, la fameuse cinquième branche de la sécurité sociale qui devait traiter de la dépendance en est un exemple typique. Ces 16 millions d'électeurs devraient pourtant être respectés par les représentants de l'État. Mais ils ne sont pas organisés et ne sont pas des adeptes du lobbying !

Le Conseil National du SNETAA-FO réuni à Vichy avait donné mandat au Bureau National d'organiser un

secteur « retraite » afin d'informer, de défendre les personnels retraités qui, une fois en cessation d'activité, continuent à faire confiance à notre organisation. Bien sûr, le maintien des liens fraternels avec nos camarades retraités n'était pas oublié : trop souvent, une fois en retraite, les personnels se retrouvent isolés et ignorants de bon nombre de décisions les concernant.

Le premier travail était de présenter à nos retraités une lettre d'information régulière. Après une première année d'essai, la « lettre des retraités » connaît une parution régulière. Il faut →

RETRAITES



carte postale à découper



We Can Do It !



REJOIGNEZ LE



PARCE
QUE
JE
CROIS
DANS
LA
FORCE
DE
MON

SYNDICAT
MOL, J'ADHÈRE !

RETRAITES

maintenant avancer et organiser le secteur, au sein du SNETAA-FO. C'était le but de la réunion du 22 mars à Paris au siège de notre organisation. Une dizaine de retraités se sont retrouvés et ont planché sur la façon d'organiser au mieux le secteur.

Chacun étant convaincu de la nécessité de maintenir un lien entre les retraités et de créer une force de propositions et de contestation face aux différents pouvoirs de décision, le travail a avancé rapidement.

Il a été décidé d'abord de poursuivre la publication de la « Lettre des retraités » de façon régulière en gar-

dant la même charte graphique.

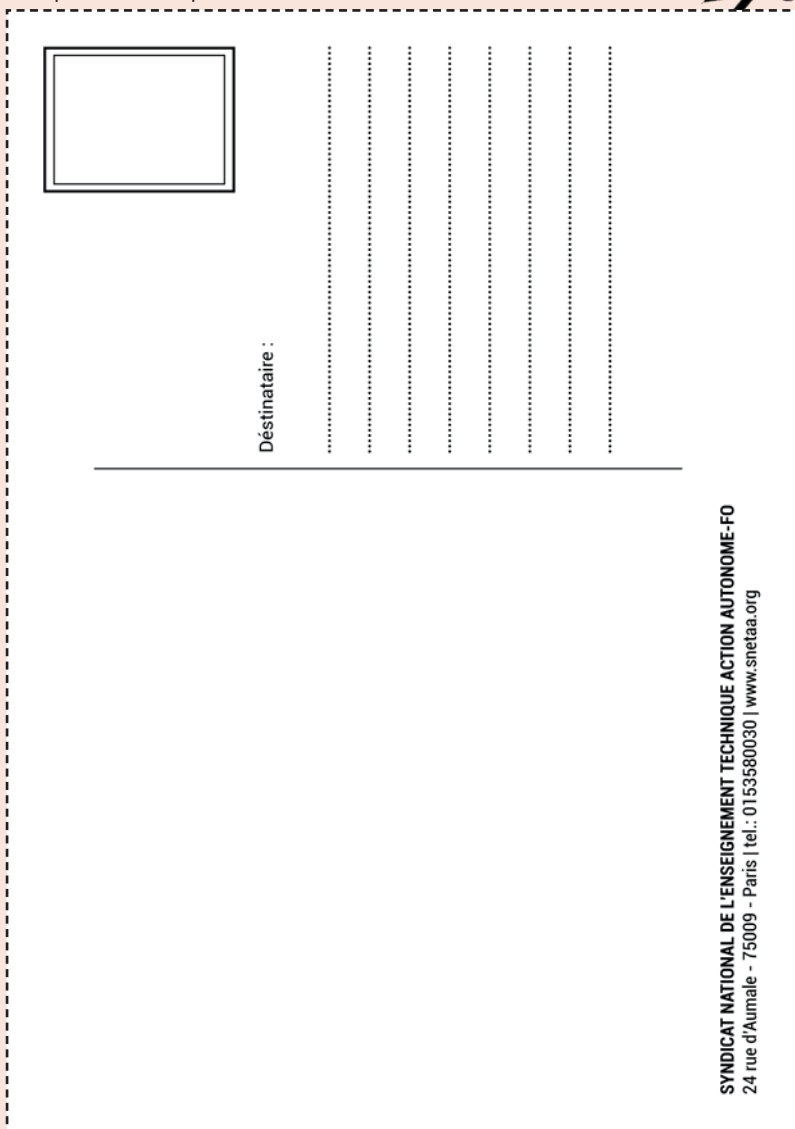
Il a aussi été décidé de structurer le secteur comme cela existe déjà dans certaines académies, et de demander à chaque secrétaire académique de mandater un correspondant pour les retraités. Ce responsable académique aura entre autres tâches de réunir les responsables départementaux de l'académie, de les informer sur les possibilités qu'offrent les Unions Départementales de Retraités de notre Confédération...

Enfin une réunion nationale des retraités est envisagée courant de l'année 2017-2018. Elle aurait une

double finalité : faire le point sur l'actualité du secteur et raffermir les liens concernant les retraités. Chacun se doit de faire connaître l'existence de ce secteur autour de lui et d'inciter les futurs retraités à ne pas rester isolés et à prendre contact avec les responsables retraités : le rapport de force avec les pouvoirs de décision est nécessaire pour se faire entendre. Sans manifestation telle celle du 30 mars, qui peut affirmer que les pensions qui n'ont pas bougé depuis 2013 seront réévaluées ?

**AVEC LE SNETAA-FO,
MOBILISONS-NOUS !**

carte postale à découper



Destinataire :

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ACTION AUTONOME-FO
24 rue d'Aumale - 75009 - Paris | tel.: 0153580030 | www.snetaa.org



**FAITES PLAISIR
À VOS COL-
LÈGUES EN
LEUR EN-
VOYANT
CETTE
CARTE POS-
TALE, OÙ
QUE VOUS
SOYEZ, EN
FRANCE OU
À L'ÉTRAN-
GER, POUR
LEUR RAP-
PELER QUE
LE SNETAA-FO
PEUT AUSSI ÊTRE
LEUR SYNDICAT !**



LA GUYANE : L'OUBLIÉE DE LA RÉPUBLIQUE !

GUYANE

La Guyane, département français, une des régions ultrapériphériques de l'Union européenne est un territoire potentiellement riche avec ses 8 millions d'hectares de forêt ainsi que des mines d'or, de bauxite, de diamant, ce qui contraste fortement avec le retard structurel qu'elle accuse dans tous les secteurs.

La population guyanaise estime que ces richesses sont largement sous-exploitées alors qu'elles pourraient être source de développement et d'emplois. Le principal secteur économique de la Guyane en croissance depuis 40 ans est le spatial dont la base européenne est implantée à Kourou.

Depuis plusieurs jours la situation se tend en Guyane où les manifestations de mécontentement de la population prennent un tour de plus en plus large. Une économie déséquilibrée, un fort taux de chômage sont à l'origine de revendications sociales multiples. Cela fait de la Guyane, l'oubliée de la République.

Ce mouvement de ras-le-bol jamais connu en Guyane a eu un écho retentissant au plan national dans la presse qui semblait découvrir le parent pauvre de la France.

Les insuffisances et retards sont dûs, selon la classe politique, à l'inadéquation du système avec les spécificités qui caractérisent la Guyane. Les constats qui vont suivre en sont une parfaite illustration :

❶ Un taux de délinquance très élevé. La Guyane est le territoire le plus violent de France, avec 42 homicides en 2016. Tous les politiques dénoncent le manque de moyens pour lutter contre les vio-

lences qui résultent, en partie, selon eux, du non-développement, d'un secteur économique et d'un système éducatif défaillants.

❷ 22 % de chômage dans le département. Cette région française souffre aussi depuis de nombreuses années d'un taux de chômage très élevé : plus de 20 % de la population en souffre (contre 9.7 % en France métropolitaine). Le taux atteint 40 % chez les moins de 25 ans. Une famille sur quatre vit en dessous du seuil de pauvreté.

❸ Une sortie sans diplôme inquiétante. Les enseignants sont démunis face à des classes très hétérogènes dans lesquelles de plus en plus d'élèves sont en situation d'échec et finissent par sombrer dans la délinquance. Ce sont en effet 9 000 jeunes Guyanais (entre 18 et 24 ans) se retrouvent hors du système scolaire sans diplôme plus élevé que le brevet des collèges. Le niveau de diplôme étant un facteur déterminant sur le taux de chômage, ce dernier culmine à 62 % pour ces jeunes.

❹ Forte démographie et immigration soutenue. Dans la région, la Guyane fait figure d'eldorado. En effet, 33 % de la population guyanaise est étrangère. C'est cinq fois plus qu'en France hexagonale et dans les autres DOM-TOM. De 250 000 actuellement, les habitants pourraient passer à plus de 400 000 en 2030. Le PIB par habitant est deux fois plus faible que le PIB par habitant en France métropolitaine (16 000 € contre 32 000 €).

❺ Un système de santé défaillant. L'appareil de soins n'est pas adapté à la situation démographique réelle.

La Guyane souffre d'un sous-développement général en matière d'infrastructures de santé et de professionnels de la santé. À ceci, s'ajoute la dette des hôpitaux publics qui sont en situation de crise permanente.

Le SNETAA-FO a rappelé dans son communiqué de presse qu'il apportait tout son soutien aux Guyanais, engagés dans un combat plus que légitime dans leurs revendications liées à la santé, l'emploi, l'éducation, le logement et la sécurité.

Le SNETAA-FO demande une refonte profonde et structurelle de l'éducation en Guyane et rappelle que l'éducation est le seul levier pérenne du progrès social dans ce territoire marqué par un chômage endémique. Devenir citoyen, se former et apprendre un métier en obtenant un diplôme national est un rempart contre le chômage et la précarité !

Le renforcement de l'enseignement professionnel et le classement de tout le département de la Guyane en Éducation prioritaire permettra d'offrir à nos jeunes une offre de formation adaptée à leur environnement réel pour mieux les accompagner dans leur insertion sociale et professionnelle.

La République, une et indivisible, ne doit délaissier aucun de ses territoires !

Le SNETAA-FO réaffirme que les services publics sont les remparts pour lutter contre la violence et la précarité et que la Guyane mérite un plan ambitieux qui valorise son extraordinaire potentiel naturel et culturel et permette un développement économique et social durable.

VISION CONSEILS COLLECTIF VICTOIRES IDEAUX SOLIDAIRE

MERCI

Grâce à votre soutien, le **SNETAA-FO** a réussi à maintenir le **diplôme intermédiaire** et à imposer le retrait de la fusion des **Bac Pro** vente et commerce.

Ensemble, nous pouvons nous faire entendre :

SYNDIQUEZ-VOUS !



snet

CONTACTEZ-NOUS !

01 53 58 00 30

www.snetaa.org

 Snetaa National

24 rue d'Aumale, 75009 Paris

